

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-
NEL CIVIL DE L'ETAT

7/329 DU 16/6/87
DECRET N° 7/328 /MTSSJ /DGFP/DGPCE/87

portant promotion au titre de l'an-
née 1983 de Monsieur GAINKO Alphonse
Vétérinaire Inspecteur des cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques (Elevage)

LE PREMIER MINISTRE,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 076/84 du 7/12/84, portant ratification de
l'Ordonnance n° 019/84 du 23/08/84 portant modification de certai-
nes dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3/02/62, portant statut général des
Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21/06/1958, fixant le règlement
sur la solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 60/90/FP du 03/03/1960, fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services
Techniques ;
Vu le Décret n° 62/130/MF du 9/05/1962, fixant le régime
des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5/07/1962 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du
3/02/1962 portant statut général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 05/07/1962 relatif à la no-
mination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le Décret n° 65/170/FP/BE du 25/06/1965 réglant
l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5/07/1962, fixant
les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 86/877 du 18 Juillet 1986 sur la prise
d'effet des avancements et reclassements des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 84/856 du 08/08/1984, portant nomination
du Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 88/1172 du 10/12/1986, portant nomination
des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 86/1173 du 10/12/1986, portant organisa-
tion des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/260 du 05/03/1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 7/328 / MTSSJ / DGFP / DGPCE du 16/6/87
portant inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1983 de Monsieur GAINKO (Alphonse), Vétérinaire Ins-
pecteur des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services
Techniques (Elevage) ;

DECRETE :

.../...

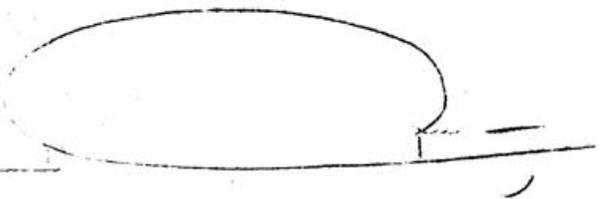
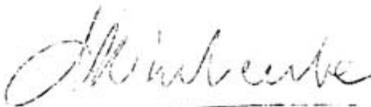
ARTICLE 1.- : Monsieur GAINCO (Alphonse), Vétérinaire Inspecteur de 5° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services techniques (Elevage) en service à Brazzaville, est promu au titre de l'année 1983, au 5° échelon de son grade pour compter du 10/01/83 indice 1300. ACC = néant.

ARTICLE 2.- : Conformément aux dispositions du Décret n° 86/877 du 18/07/86 susvisé, cet avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

ARTICLE 3.- : Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée sera enregistré, publié au JCRPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Premier Ministre,
Le Garde des Sceaux,
Ministre du Travail, de la
Sécurité Sociale et de la
Justice,

Brazzaville, le 16 JUIN 1987



Commandant Dieudonné KIMBENE. - - Adamo Edouard PCUNGUI. -

AMPLIATIONS

- JCRPC..... 2
- SGG/BC..... 2
- DGFF/DGPCE..... 3
- DGB..... 2
- DCF..... 2
- MDR..... 2
- SGDR..... 2
- DE..... 2
- DAAF..... 2
- DAAF/DCS..... 4
- CRF..... 1
- B/STAT/DGPCE..... 1
- INTERESSE..... 1.-